

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 7
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
20/01/2015

Le 26 Janvier 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Michel DUROUSSIN (Pouvoir Brigitte COULON), Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Sylvie MICHEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Danielle SIMON, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Pouvoir Etienne SERRAT), Michel BRISON (Pouvoir Claude TRASSARD), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean-José BETTIOL) Yves DUMOULIN (Pouvoir Richard SIMMINI), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Raymond MOUSSY (Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL (Pouvoir Anny SANLAVILLE).

Secrétaire de séance : Pierre PERNET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Avance sur subvention 2015 à l'association VSDI

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, expose la demande de l'association Val de Saône Dombes Initiative (VSDI).

L'association VSDI soutient la création d'entreprises à travers l'attribution de prêt relais. Elle est financée par des participations des collectivités locales, définies par un barème selon le nombre d'habitants.

En 2014, la CCDSV a attribué à l'association 25 400 €, correspondant aux participations CCSV et CCPOD.

En 2015, la demande de subvention sera inférieure aux années précédentes. Le Conseil d'administration de VSDI a, en effet, décidé de supprimer la participation des collectivités au fond de prêt de 0,30 € / hbt. La subvention demandée en 2015 devrait donc s'élever à 18 120 € (soit 36 073 habts X 0,50 €) + 80 € de cotisation.

Afin de faire face à ses charges de fonctionnement et dans l'attente du vote, l'association sollicite une avance sur la subvention 2015 à hauteur de 9 000 € (50 % de la subvention espérée pour 2015).

Il est rappelé que l'attribution annuelle se fait au regard du budget prévisionnel de l'année et des résultats de l'année antérieure que l'association présente à l'appui de sa demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le versement d'une avance forfaitaire de 9000 € à valoir sur l'attribution de la subvention de fonctionnement annuelle 2015 à l'association Val de Saône Dombes Initiative.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

29 JAN. 2015

A Trévoux, le 26 janvier 2015,

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150126-2015C07-DE
Affichage le :

29 JAN. 2015

Le Président,
Bernard GRISON

